

DELIBERATION N° 90/10-05 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS AUX ENFANTS DES ETABLISSEMENTS PREELEMENTAIRES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour l'année scolaire 1990/1991. Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980/1981.

Cette année, la subvention accordée par ONILAIT est de 0,68 F par dose de lait entier nature facturée à compter de Septembre 1990 à 1,318 F TT C l'unité. L'année passée, la subvention était de 0,72 F

	Pour mémoire année 1989-1990	Prévisions année 1990-1991
Nombre de rations	22 536	23 900
coût total	30 522, 60	31 500, 00
montant subvention	16 225, 92	16 252, 00
montant résiduel à la charge de la commune	----- 14 296, 68	----- 15 248, 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune pour l'année 1990/1991.